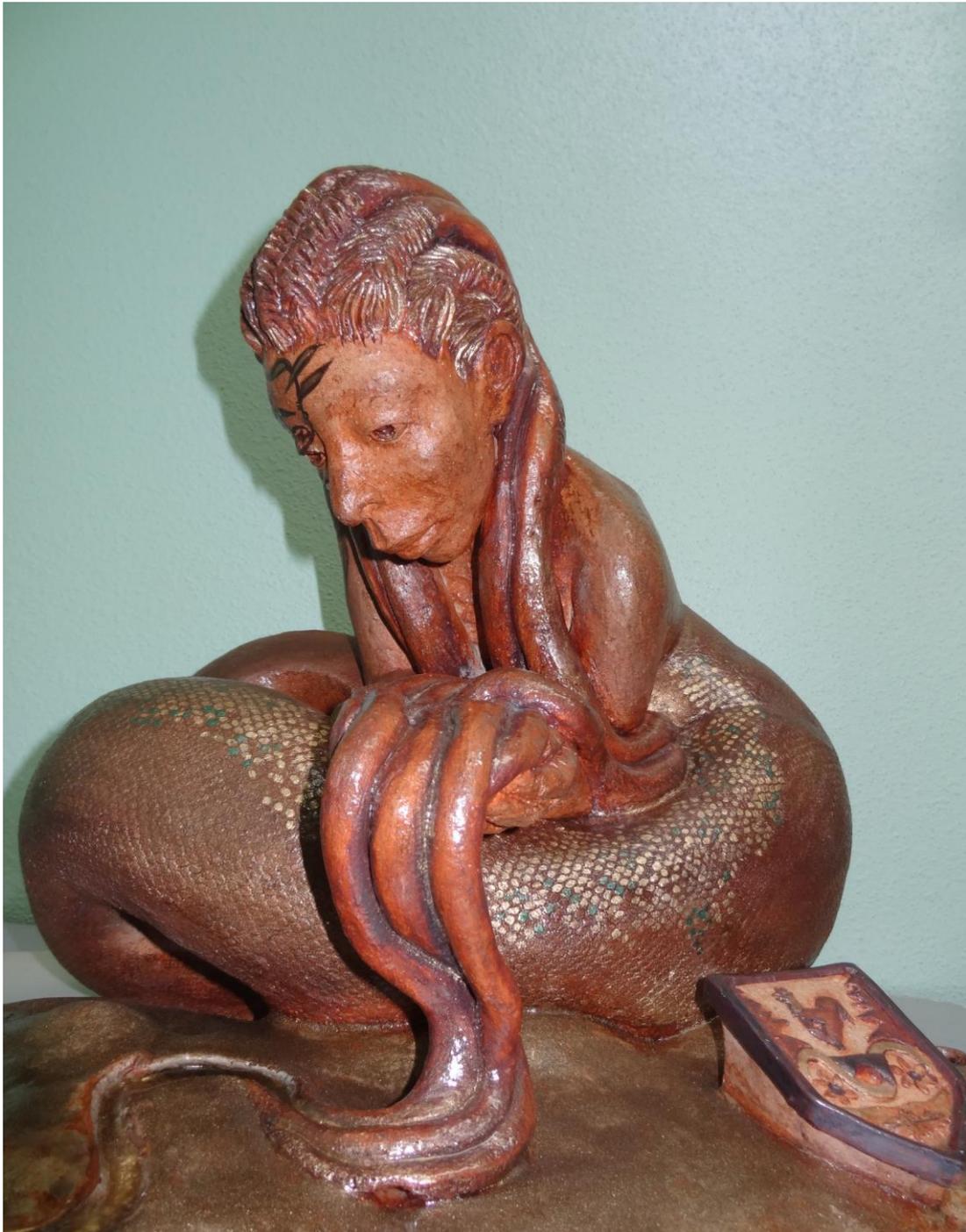




~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

A la mémoire de Marie-Paule, Irma et Jean-Louis.

Edition 2017



Création Nathalie Chabrier Sculpteur Céramiste. Offert par Casa d'Art 2016.

Le bulletin reste fidèle au rendez-vous de l'été.

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjointes, les
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.

Les informations contenues dans ce bulletin
concernent les sujets traités en réunions publiques.

Ce Bulletin Municipal a été distribué
par les conseillers municipaux.

Si des personnes étaient oubliées dans la distribution,
des exemplaires sont mis à disposition en mairie.

Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont
remerciés pour leur implication.

Bonne lecture...

I.P.N.S. Photos : Mairie.

Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page
pour les annonceurs dans son bulletin.

Vous trouverez donc de bonnes adresses et des
artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent
votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de
leurs services ou de leurs compétences.

Merci aussi à tous pour la participation libre qu'ils
ont bien voulu verser pour aider au financement de
notre bulletin municipal.

Tournée Boulanger

Après l'arrêt d'une tournée du boulanger dans certains
villages, des contacts ont été pris par la Municipalité
pour le remplacement de ce commerçant itinérant.

La boulangerie d'Allègre « Au bon pain », qui mérite
vraiment bien son nom, a repris cette tournée et se rend
chaque jeudi matin, entre 8 heures et 10 heures, dans
les villages de Serres, Valiop, Juillard, St Pal de
Senouire, Le Breuil, Clersanges, Lamothe, Pissis,
Montestudier, Combelles. Les autres villages
disposent d'un autre commerçant. Il n'y aura donc ni
doublon ni concurrence.

Réservez le meilleur accueil à ces sympathiques et
jeunes boulangers.



ZI de Blavozy 103 Rue Jean Monnet 43700 St Germain Laprade
Téléphone 06 44 21 68 62

MICHEL MOUTTE
MENUISERIE DU BATIMENT ET D'AGENCEMENT
ALU, BOIS, PVC

Intérieur et extérieur
tous travaux de rénovation,
placo, isolation, escalier, solivage,
lambris, parquet, pose de kit ...

Le Bourg 43230 COLLAT

04 71 50 02 81
michelmoutte@orange.fr

Une équipe à votre service !

U

Station U
Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue®

U
LAVAGE
Rouleurs Haute-Pression de 7h à 21h
Aspirateur
Pression des pneus

U
COURSES U.com
Retrait en magasin

U
LAVERIE
de 7h à 21h
6 l / 14 / 20 kg
+ sèche linge

U
location

U
les nouveaux commerçants

CRAPONNE SUR ARZON 04 71 03 36 09



REVERDO®





Plomberie Chauffage Zinguerie
Energies Renouvelables

15, rue de la République
43230 PAULHAGUET
04 71 77 55 32
06 50 64 40 62
eurigiroux@laposte.net

TRANSPORTS FOUILLIT Alain
— *Transports Grumes et Billons* —
Exploitation forestière

SIRET 313 070 001

Tél. 04 71 00 04 27
Portable Alain 06 82 57 46 19
Julien 06 74 42 08 20

Rue Cziffra
43160 LA CHAISE-DIEU
Fax : 04 71 00 01 25



43500 CRAPONNE/ARZON
04.71.03.22.41

43370 SOLIGNAC/LOIRE
ZA LES FANGEAS

43230 PAULHAGUET
04.71.74.38.88

Electricité générale
Olivier baylot
Les chapus
43160 LA CHAISE-DIEU
Siret. 4402235400027

NEUF / RENOVATION
POMPE A CHALEUR
CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ALARME / COURANT FAIBLE

Port : 06 08 97 77 50
Tél : 04 71 00 09 81
mail : olivelec43@yahoo.fr



ENSEIGNES PANNEAUX BANDEROLES
MARQUAGES TOUS VEHICULES
OBJETS ET TEXTILES PUBLICITAIRES TROPHÉES
MÉDAILLES IMPRESSION NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE IMPRIMERIE
6 rue de la traversière Fay-la-Triouleyre
43700 Saint Germain Laprade
www.atomikpublicite.com
04 71 05 48 70

Christian Malfant
Travaux agricoles et forestiers
Cheyrac Laygue
43500 BEAUNE SUR ARZON
04 71 03 31 29
06 82 82 11 97

LE PETIT SAINTANTOINE

PRODUITS
D'Auvergne
FRUITS/LÉGUMES
FROMAGES
VINS

Stéphanie
&
Franck
Saintantoinne



Place de l'Abbaye - 43160 LA CHAISE DIEU
Tél. 04 71 00 08 15

TOP BOIS DIRECT

BARDAGE - PARQUET - LAMBRIS
LAMES DE TERRASSE - OSB 3
BOIS AUTOCLAVE - BARRIÈRES

Nicolas REBUFFEL
43160 LA CHAISE DIEU

Tél. : 09.77.47.64.27
Port. : 06.30.64.23.32

www.topboisdirect.com
topboisdirect@orange.fr

TECHNITHERM
DEPANNAGE / ENTRETIEN

Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz
Climatisation

**DESEMBOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

ZA de BLEU - 43000 POLIGNAC

Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23
www.technitherm.com - technitherm43@orange.fr

SIREN 43868083 0010 - IA - Le Puy - 43912

MENUISERIE CHARPENTE ESCALIER
S.A.R.L. BEYSSAC P.
Maître Artisan

Le Bourg
43 160 FELINES

Tél & télécopie : 04 71 00 90 69
E-mail : sarlbeysac@orange.fr
SIRET 451 842 165 00024 APE 4332A

Atelier : JULLIANGES 43 500



S DRTP
FOREZ

Société de Développement et Réalisation Travaux Publics
Forez.

Réseaux Humides, Réseaux Secs, VRD, Terrassements,
Génie Civil, Aménagement Paysager, Désamiantage

Aulagny 43290 MONTREGARD

Tél 04 71 65 66 39 - Fax 04 71 65 68 15
e-mail : contact@sdrtp-forez.fr



TABAC - PRESSE - LOTO



FLEURS-CADEAUX
PATRICIA & ALAIN

21, rue porte de Monsieur
43270 ALLÈGRE
0471007408

boriepatricia@wanadoo.fr

BEYNIER SARL

Charbon - Fuel

43270 ALLÈGRE

Tél. 04 71 00 75 70



HOMMAGES

Une minute de silence a été observée en début de la réunion du 30 juin 2017 à la mémoire de Marie-Paule Dionnet née Soubeyre, Conseillère Municipale en exercice, personne dévouée, pondérée, très appréciée par l'équipe municipale très touchée par sa disparition.

Une minute de silence a été observée en début de la réunion du 22 janvier 2017 à la mémoire de Gérard Pascal, conseiller municipal à Sembadel, ancien Maire de Sembadel et 1^{er} Président de la Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu.

Nous déplorons aussi le départ de Jean-Louis Pierrot compagnon de route de Catherine, Adjointe au Maire.

La tristesse a encore augmenté quand la commune a appris le décès d'Irma Fouillit, mère d'Alain, maire en exercice.

L'équipe municipale pense très fort aux familles touchées et partage leur peine.

AINSI VA LA VIE

Naissance au village de La Grange du petit Louis Charles Antoine Marie TILLARD. Longue et heureuse vie à lui. Bonheur et félicitations à sa famille.

ÉTAT CIVIL 2016 Extrait du registre d'État Civil 2016

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

Berthe Jeanne Astier veuve Roux
à Le Puy en Velay le 14 février 2016
Jeanne Simone Lucie Chevalier veuve Beyssac
à Le Puy en Velay le 14 novembre 2016

MARIAGES

Arnault Christian Alain Pachot et Anne Monier
le 02 juillet 2016
Ousmane Adama Henri N'Doye et Diane Antoinette
Claude Godin le 05 août 2016



TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est à déplorer que les points qui ont été traités au cours des réunions du Conseil Municipal vont trop souvent dans le même sens : celui de la disparition des communes :

- Par l'abandon de la sécurité avec la suppression d'un véhicule pompier à La Chaise Dieu ;
- Par l'abandon de l'égalité des citoyens pour l'obtention de la carte nationale d'identité ;
- Par l'abandon des compétences qui passent à la Communauté d'Agglomération.

Où cela va-t-il s'arrêter ? Ira-t-on jusqu'à la mort pure et simple des petites communes et des territoires ruraux rendus exsangues par la suppression de toutes les fonctions vitales ?

La commune de Saint Pal de Senouire veut vivre et luttera avec ses moyens contre cette tentative d'assassinat prémédité avec des complicités diverses.

VOIRIE

Chemin de Védières

La réception des travaux est faite avec une réserve sur empierrement (L'entreprise Chevalier est intervenue pour rajouter du sable.) et une réserve sur les accotements de la partie goudronnée insuffisamment renforcés. Rien à signaler pour l'entreprise Reverdo.



Déneigement

Comme à chaque fin de saison hivernale le bilan du déneigement a été dressé et commenté par le Conseil Municipal.

Balayage des voies

L'opération a été effectuée par le Maire et Thibaut, un jeune de la Commune.



Département et déneigement St Pal - Monlet RD133
Les services départementaux ont bien pris note de la remarque du Conseil Municipal sur le déneigement tardif de la Route Départementale St Pal / Monlet. Toutefois, dans sa réponse, le président du Conseil Départemental, Jean Pierre Marcon a précisé l'organisation du déneigement des routes qui incombe au département. Aucun changement ne peut être apporté dans l'état actuel de la gestion de ce service.

Piste Pissis Clersanges

Une petite plateforme de retournement sera créée sur cette voie.

Achat d'engins

Le Conseil Municipal a pris connaissance des diverses propositions d'équipement en matériel de BTP. Après avoir soigneusement étudié le dossier, et notamment les travaux à effectuer sur les réseaux, il a été décidé l'acquisition d'une mini pelle neuve, d'une remorque, d'une plaque vibrante neuve, d'un tractopelle occasion.

Le nouveau matériel (mini pelle, tractopelle, plaque vibrante) a été livré.

Ces engins ont déjà effectués de nombreux travaux et ont largement fait la preuve de leur utilité.

Les pneus usés du tractopelle ont été changés.



Goudronnage

Sur le secteur de Chantelauze une réfection de revêtement est programmée en septembre par l'entreprise Eurovia.

Panneaux des villages

Les conseillers, chacun sur son secteur, ont fait l'inventaire des panneaux de villages à changer.

Entretien des voies

Le Maire a dû faire intervenir l'entreprise Franck Rouveure pour débayer les voies communales encombrées par les arbres déracinés. Il est intervenu immédiatement et efficacement avec un grand professionnalisme. Le tracteur était celui du Maire et a été prêté gracieusement.



Le Breuil

Un enrochement a été réalisé pour soutenir un talus.

LES BÂTIMENTS

WC public

Une étude a été lancée pour un équipement sanitaire dans le Bourg. Le projet a été approuvé et sa réalisation est terminée.

Ancien moulin du bourg

Un débat s'est ouvert sur le devenir du bâtiment. Plusieurs possibilités ont été évoquées. La réflexion se poursuit.

Abri pouzzolane et matériel roulant

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle AB47 Clersanges pour l'implantation d'un abri pouzzolane et matériel roulant. Les démarches administratives sont en cours.

Le Conseil Municipal a étudié un projet d'implantation d'un tunnel type agricole à l'entrée du village de Clersanges.

Les devis de fourniture et pose du tunnel (longueur 24.36 X largeur 9.50 X hauteur 4.80) ont été étudiés. L'entreprise Matussière a été retenue et l'installation aura lieu bientôt sous réserve de l'obtention du permis de construire. Le permis de construire doit être visé par un architecte avant étude des services de la Direction Départementale des Territoires.

Le matériel est conçu pour la neige. Il sera doublé intérieurement par des tôles sur 2 hauteurs. La bâche est garantie 10 ans.*

La moitié de l'installation servira au stockage de pouzzolane, l'autre moitié au matériel roulant. Le terrain de Clersanges a été choisi car au centre de la Commune, à proximité d'un village pour la vigilance et la plateforme est déjà réalisée d'où un coût moindre en terrassement. Par soucis d'économie la solution tunnel a été préférée par rapport à la solution bâtiment en dur.

Assurance du futur tunnel abri pour la pouzzolane et le matériel roulant de la commune : accord pour un devis de l'assureur GROUPAMA.

Clocher église

Il a été signalé la vétusté des tuiles de couverture du clocher de l'église du Bourg. Des fuites sont apparues. Ce dossier a été mis à l'étude.

TRAVAUX DIVERS

Point sur les travaux

Alain Fouillit a régulièrement, à chaque réunion, tenu informé le Conseil Municipal de l'état d'avancement des différents chantiers.

Terrain Fournerie Le Bourg

L'acte de vente de la parcelle AB231 a été réalisé chez Maître Descours à Allègre. Pour ce terrain mitoyen de l'ancien moulin du bourg le cout de l'opération est de 1 euro le m². Le terrain servira à la sécurisation de la RD22 et l'accès au nouveau parking.



Accès parkings

L'entreprise Eurovia a réalisé le nouvel accès sécurisé. Alimentation électrique du nouveau parking du bourg : accord pour un devis de l'entreprise Baylot de La Chaise Dieu.

La ligne téléphonique (Orange) et la signalisation routière (Conseil Général) ont été déplacées.

M. l'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable au projet.

Une aide au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été demandée et octroyée à hauteur de 35%.

Une demande d'aide exceptionnelle a été déposée à l'Agglomération du Puy en Velay pour le dossier de travaux en projet : Accès parking du Bourg. Cette demande a été rejetée...

Parkings du Bourg

L'entreprise Eurovia a terminé les finitions ; les barrières sont posées. Le mobilier urbain est posé, ainsi que la fontaine. Des arbres seront plantés par l'employé communal. La sculpture a été livrée au printemps 2017. Une inauguration a été organisée.

Les derniers devis ont été acceptés.

Une inauguration a été programmée le vendredi 28 juillet 2017 à partir de 18 heures.

Cette amicale cérémonie a finalisé l'aménagement du Bourg : démolition d'un immeuble menaçant ruine, création de parkings, installation d'une aire de détente au bord de la Senouire.

On pouvait compter sur la présence des élus nationaux, régionaux, départementaux, locaux ; des représentants des services de l'Etat, de la Région, du Département ; des artisans et des entreprises et des habitants et amis de la Commune de Saint Pal de Senouire.



Couvent Clersanges

Il a été approuvé le prêt de la mini pelle pour la confection d'un mur d'enceinte sur le terrain de l'ancien couvent de Clersanges. L'implantation de cette construction a été convenue lors d'une visite sur le terrain du Maire et de l'actuel propriétaire.

Tempête mars 2017

Suite au coup de vent de mars dernier deux sinistres ont été à déplorer.

Périmètre de protection captage de la Bastide : le grillage et le pilier du portail ont reçu des arbres couchés par la tempête.



Bâche anti repousse sur le talus de l'ex bâtiment Wester au Bourg : le vent a arraché la bâche mal arrimée par l'entreprise. Des devis ont été réalisés. Les travaux de réparations ont été approuvés.

La municipalité s'est mise en contact avec la propriétaire des arbres pour le captage et l'entreprise pour la bâche. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Brun Reigner qui a toujours donné satisfaction lors de ses interventions sur la commune.



ÉCOLES ET JEUNESSE

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Les communes de La Chaise Dieu, Malvières, La Chapelle Geneste, Bonneval, Connangles, Berbezit, Cistrières, Saint Pal de Senouire forment désormais un RPI avec école à La Chaise Dieu. Cette décision entérine une situation déjà existante puisque les enfants de ces communes fréquentent déjà majoritairement l'école de La Chaise Dieu.

Ecole de La Chaise Dieu

Après présentation de la demande de participation de la Commune de La Chaise Dieu pour l'école publique, le Conseil Municipal a donné son accord. 5 élèves ont fréquenté cet établissement en 2016. Le Conseil Municipal s'est encore une fois étonné des certains montants transmis notamment le chauffage (18 610 Euros par an), le téléphone et internet, etc... Le montant des frais s'élève à 104 686 euros pour 81 élèves soit 1 292 euros par enfant. Le Conseil Municipal a donné son accord mais s'est posé de nombreuses questions : les frais sont-ils les mêmes dans toutes les écoles du plateau casadéen ? N'y aurait-il pas d'autres organisations possibles ?

Après-midi jeunes

Virginie Cerqueira a organisé et encadré, les après-midi de Noël et du printemps organisés pour les enfants avec activités manuels, projections, goûters...



Multi Site collèges

Un projet de création de multi site pour les collèges du secteur est évoqué. Le Conseil Municipal se déclare vigilant et suivra de près les évolutions.

Transport scolaire

Le Conseil Municipal a renouvelé la prise en charge des frais de ramassage scolaire pour les écoles de La Chaise Dieu. Les familles sont donc exonérées de ces dépenses.

Il est demandé à l'agglomération de préciser le lieu de retrait des cartes scolaires pour les familles : boutique TUDIP ou mairie. En effet, dans les documents, des informations contradictoires sont données. Pour St Pal de Senouire il serait souhaitable que ces documents parviennent en Mairie pour transmission aux familles. En définitive les cartes ont été transmises à la Mairie de La Chaise Dieu. Elles ont été remises aux familles par le Maire de St Pal de Senouire.

EMPLOIS COMMUNAUX

Désherbeur thermique

Au cours d'une démonstration, le Conseil Municipal a reçu les informations. Pour respecter l'interdiction des désherbants chimiques, la décision a été prise d'acheter ce matériel (8 voix pour, 1 abstention). De plus un souffleur professionnel à dos a été acheté.



Tondeuse débroussailleuse professionnelle

Acquisition d'une tondeuse débroussailleuse professionnelle : une démonstration par l'entreprise Chapuis de Craponne sur Arzon a été organisée.

Téléphone mobile

Un équipement de téléphonie mobile est envisagé pour l'employé communal pour faciliter les contacts et pour raison de sécurité.

Ramassage des encombrants

Une opération de ramassage des encombrants est en cours d'étude cet automne pour les habitants permanents de la commune. Le camion communal sera utilisé pour cette occasion.

Informatique secrétariat

Un nouvel ordinateur portable a été commandé pour le secrétariat de mairie en remplacement de l'ancien en fin de fonctionnement.

GESTION ADMINISTRATIVE

Suppression de la cabine téléphonique publique

Un avis défavorable a été donné pour cette suppression au bourg.

Installation ruches

Une demande d'installation de ruches n'est pas retenue.

Elections

Les Conseillers Municipaux ont assuré le bon déroulement des nombreux scrutins 2017.



Election d'un délégué communal de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Avec 10 voix, Alain FOUILLIT a été proclamé élu DELEGUE au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Avec 10 voix, Claude TISSEUR a été proclamé élu 1er SUPPLEANT au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Avec 10 voix, Christian MARGERIT a été proclamé élu 2ème SUPPLEANT au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Avec 10 voix, Gérard FOUILLIT a été proclamé élu 3ème SUPPLEANT au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Problème de téléphonie

De graves dysfonctionnements apparaissent régulièrement sur notre commune.

Depuis toujours en raison d'une couverture moyenne pour la téléphonie mobile, nos administrés ont eu des connexions aléatoires. Mais tant bien que mal, il était quand même possible d'avoir un service à peu près acceptable.

Or, hélas, le réseau est désormais trop souvent hors d'atteinte. Malgré les contacts pris avec les opérateurs, aucune solution n'a été proposée à part un remboursement d'une partie des abonnements. Cela ne nous semble pas acceptable. À St Pal de Senouire, nous tenons à avoir un service normal, comme partout. Ces défauts du réseau mobile autant que du réseau internet sont des freins aux activités privées mais surtout économiques dans notre commune. Les liaisons maintenant pratiquement impossibles nous empêchent d'avoir des échanges normaux à notre époque. De plus au niveau sécurité que se passerait-il si pour des raisons médicales urgentes les secours ne pouvaient pas être alertés ???

Couverture mobile

Les problèmes récurrents de la téléphonie mobile ont fait l'objet d'un signalement par la Mairie sur le site internet destiné aux réclamations des communes. Ces remarques sont transmises par la Préfecture de Région aux opérateurs au moins deux fois par an. Une priorisation est nécessaire, les opérateurs ne pouvant traiter, à ce stade, que 1300 problèmes par an.

D'ores et déjà il nous a été signalé que s'agissant des suites données, tous ces problèmes signalés à l'échelle d'une région ne pourront pas être traités en temps réel. Il s'agit d'un travail régulier qui s'inscrit dans le temps. L'objectif est de répondre aux besoins exprimés en commençant par les plus prioritaires localement.

Tribunal administratif

Une requête en référé a été déposée au Tribunal Administratif par M. Barthélémy. Ce document a provoqué de la part du Conseil Municipal de nombreuses remarques. Le Conseil Municipal le considère irrecevable.

Afin d'étudier convenablement le problème posé, il faudrait un dossier de la partie requérante sans erreur, complet et exploitable. M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand a été informé de ces problèmes.

Un cabinet d'avocats a défendu la Commune : SCP Collet de Rocquigny Chantelot de Clermont Ferrand. Un constat d'huissier a été fait.

A la fin de la procédure, la requête de M. Barthélémy Gérard pour rétablir un accès à sa parcelle à Combelles a été rejetée par le Tribunal Administratif.

Délivrance des Cartes Nationales d'Identité CNI

Alain Fouillit, Maire, a donné lecture d'une lettre de la Préfecture qui a informé les Mairies des nouvelles dispositions mises en place pour délivrer les CNI.

Comme à l'accoutumée, au mépris des territoires ruraux, un autre service de proximité disparaît.

Les citoyens français ne seront plus égaux pour l'obtention de leurs documents officiels qui prouvent leur nationalité.

Il est remarquable qu'une concentration évidente existe autour du Puy en Velay avec des mairies équipées à Brives, Chadrac, Le Puy et Vals.

Les CNI devront être demandées dans les 13 mairies équipées dans le département dont 4 dans la périphérie du Puy.

Les populations, souvent âgées, de notre secteur ont donc maintenant des déplacements importants à effectuer (plus proche mairie Craponne sur Arzon). Comment feront les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ?

La désertification du milieu rural continue. Merci.

Il est précisé le nouveau processus de demande de CNI par la Mairie de Craponne sur Arzon (la plus proche équipée). Pour faire face, le service est rendu avec **prise de rendez-vous**. Cette nouvelle procédure est plus compliquée, plus longue et le service est plus éloigné.

Lignes téléphoniques



De nombreux courriers et courriels de réclamation ont été adressés à Orange pour signaler les graves problèmes sur les lignes téléphoniques qui sont dans un état déplorable : lignes à terre, poteaux tombés, poteaux déstabilisés. Le manque criant d'entretien pose déjà et posera certainement d'importants

problèmes de sécurité et de liaisons. La presse a relayé cette inquiétude. Pour obtenir une réaction minimum d'Orange c'est un véritable casse-tête et il faut déployer une énergie immense et faire preuve d'une patience infinie.

Copie du courrier à Orange du 19 juin.

« Le 03 avril 2017 je vous ai signalé que la ligne téléphonique du village de Serres Commune de Saint Pal de Senouire était à terre.

A ce jour le fil n'a pas bougé et les véhicules continuent à y rouler dessus.

Notre incompréhension est totale : pourquoi aucune intervention n'a eu lieu ? Négligence ? Mépris ? Que devons-nous penser de votre inaction ?

Des habitants du village n'ont plus de connexion téléphonique depuis plusieurs semaines et vous comprendrez, sans doute, que le mécontentement grandit. La colère gronde. En ma qualité de Maire de cette commune je partage leurs sentiments. Devront-ils payer un service qui n'est pas rendu ? N'auront-ils pas perdu toute confiance dans votre entreprise ?

Dans l'attente de votre intervention immédiate. »



Site Internet

Nouveau site de la commune présenté au Conseil Municipal : accord pour la proposition de M. Cerqueira qui offre la création du nouveau site. Le Conseil Municipal remercie M. Cerqueira.

Recensement

Les résultats du recensement de la population 2016 ont été validés par l'INSEE.

Habitations : 124 dont 53 principales 71 secondaires.

Habitants : 110 (hors double compte : étudiants, maison de retraite,...)

La population est fixée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2017 à 111 habitants (population municipale : 109 et populations comptées à part : 2).

Accessibilité

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une dérogation à Mme Giroux Ginette pour l'accessibilité handicapée de son établissement. Par ailleurs il sera demandé d'envisager une amélioration de la sécurité pour son accès (escaliers et balcon).

La Bastide

Alain Fouillit a rapporté les échanges qu'il a eus avec une personne du village de La Bastide qui a évoqué l'entretien de la route d'accès et une présomption de tentative de cambriolage.

Carrière de Monlet

Par arrêté préfectoral, le renouvellement de l'exploitation de la carrière de Monlet est autorisé.

Assurances

L'assurance des bâtiments a été révisée pour tenir compte des derniers aménagements.

Le nouveau matériel de voirie a été assuré.

Groupama a été retenu pour ces prestations.

ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Risques statutaires

Le Conseil Municipal a accepté la proposition d'assurance sur les risques statutaires négociée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Sictom

Nous avons été amenés à constater des incidents à la plateforme du tri sélectif au village de Juillard. En effet lors des opérations de vidage des conteneurs, les supports et la clôture ont été accrochés et endommagés. Une opération de réparation s'avère indispensable.

De plus à l'aire de pique-nique entre le Bourg et Clersanges, la poubelle a un support bloquant pour assurer la sécurité, empêcher le vol et éviter la casse en cas de vent. Or la poubelle n'est pas raccrochée après vidage.

Ces deux points ont été signalés au Sictom.

En réponse le Président du SICTOM a conseillé la suppression des barrières à Juillard. Le Conseil Municipal n'a pas donné suite à cette suggestion.

Pour l'aire de Clersanges la remarque a été faite aux intervenants.

Parc Livradois Forez

La commune installera un panneau « Commune du Parc ». Seule l'installation de cette signalisation est à la charge des communes.

Institut Géographique Nationale

Par arrêté préfectoral les techniciens de l'IGN sont autorisés à pénétrer dans les propriétés pour effectuer leur travail de localisation.

Syndicat des Eaux du Brivadois

Les adhésions des Communes de Taillac et Lavoûte Chilhac ont été acceptées, conformément à la réglementation en vigueur (Article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), après délibération et vote à l'unanimité.

Rapport annuel

Alain Fouillit a présenté les rapports annuels de qualité de l'eau potable distribuée sur la commune. Ces documents peuvent être consultés en Mairie.

Ambroisie

Virginie Cerqueira est désignée référent pour la commune.

Casa d'Art

Claude Tisseur représentera la commune.

Association des Maires Ruraux 43

Le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Commune : nouvelle adhésion.

Association des Maires de France

Le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de l'adhésion de la Commune.

Association des Elus de la Montagne.

Le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de l'adhésion de la Commune.

Office de Tourisme

Catherine Pierrot a représenté la Commune à la dernière Assemblée Générale de l'Office de Tourisme à La Chaise Dieu en la forme actuelle.

L'Agglomération du Puy l'a repris dans ses compétences.

Pompiers La Chaise Dieu

Suppression d'un véhicule pompier à La Chaise Dieu
Alain Fouillit, Maire, a donné lecture d'une lettre de protestation écrite à l'initiative de M. le Président de la Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu. L'annonce de la suppression d'un véhicule pompier SDACR était à l'origine de cette réaction.

Le Conseil Municipal a approuvé toutes les remarques faites dans ce courrier et s'est déclaré très défavorable à cette suppression.

Les déplacements des compétences, les suppressions

programmées de tous les services de proximité ne datent pas d'aujourd'hui. A chaque fois le Conseil Municipal s'élève vigoureusement contre l'abandon de notre secteur rural.

Dans le cas présent, il s'agissait de porter gravement atteinte à la sécurité des personnes sur le territoire de La Chaise Dieu et des communes environnantes. Des vies sont en jeu...

Le Conseil Municipal a demandé avec fermeté le maintien des moyens mis à disposition des pompiers de La Chaise Dieu. Il soutiendra toujours toutes les initiatives qui pourront être entreprises pour défendre le Centre de Secours.

Une réunion d'information a été organisée par le SDIS du Puy en Velay sur la mise en œuvre des préconisations du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), pour évoquer ce problème et pour présenter les nouvelles orientations du SDIS.

Il a été rappelé à cette occasion la délibération du Conseil Municipal de St Pal de Senouire s'opposant à la suppression de matériel de secours au Centre de La Chaise Dieu. Pour des raisons financières peut-on mettre en danger la vie de la population locale et de la forte fréquentation touristique de passage ?

Défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil Municipal a approuvé l'inventaire communal des points d'eau incendie mis à la disposition des services de secours sur la Commune.

SICTOM

Christophe Bard a fait les comptes rendus des réunions du Sictom. Il a été précisé le nouveau fonctionnement découlant de la prise de compétence ordures ménagères par l'Agglomération du Puy.

Syndicat Départementale des Energies

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications des statuts pour tenir compte de la nouvelle organisation territoriale et des constantes évolutions dans le domaine des distributions publiques d'énergie
Le Conseil Municipal a souhaité adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et, pourquoi pas un jour, de gaz naturel.

Solidarité intempéries Haute Loire

Une aide communale exceptionnelle est octroyée aux communes sinistrées. L'Association des Maires de Haute Loire coordonne cette opération.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour une inscription se présenter au secrétariat
avant le 31 décembre.

LOCATIONS

Isolation

La commune, bailleur du bâtiment ancien presbytère, donne son accord pour des travaux d'isolation. Un complément d'informations techniques est demandé à l'entreprise Beyssac de Julliangues.

Plomberie

Réparation plomberie et remplacement d'une douche à l'ancien presbytère : accord pour un devis de l'entreprise Giroux Mickaël de Paulhaguet.

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Réseau Eau Potable

Différents devis pour l'amélioration du réseau d'eau potable sont acceptés (fourniture et pose de matériel hydraulique, localisation des réseaux).

Télesurveillance

Le système de télesurveillance des réservoirs d'eau potable est opérationnel.

Eau potable

Alain Fouillit a exposé les derniers travaux d'entretien sur le réseau notamment une fuite au village de Combres.

Contestation

Le notaire chargé de la succession Chazelet (village de la Bastide) a contesté le branchement d'eau potable et la facture 2016. Le Conseil Municipal a maintenu la facture en prenant en compte qu'à aucun moment la dépose du compteur n'a été demandée.

Eau potable village de Serres

Une nouvelle habitation est reliée au réseau privé du village.

CIMETIERE

Concession

Une demande de concession de la famille Cornut Pascal a été acceptée.

Cave Urne

Vente à la famille Pierrot d'une cave urne pour dépôts des cendres funéraires.

Jardin du souvenir

Un emplacement pour dispersion des cendres est retenu au jardin du souvenir du cimetière communal par Mme Dauphin.

Règlement Cimetière

Suite à plusieurs inhumations dans des concessions sans caveau, un problème est soulevé : peut-on laisser faire les travaux d'ouverture et de fermeture des sépultures par des moyens mécaniques ? Il est vrai que le passage d'un engin type mini pelle amène à constater, le jour des obsèques, des bouleversements sur le terrain et dans les allées. L'ensevelissement par ce même engin est-il assez respectueux du défunt et de sa famille ?

La réflexion est lancée.

VIE ASSOCIATIVE

Téléthon

Le Conseil Municipal a évoqué l'organisation du téléthon de fin d'année 2016.

Les résultats du Téléthon du secteur de La Chaise Dieu sont présentés. Un chèque de 10 244 Euros a été remis. Pour la participation de St Pal/ Berbezit 2 730 Euros ont été récoltés.



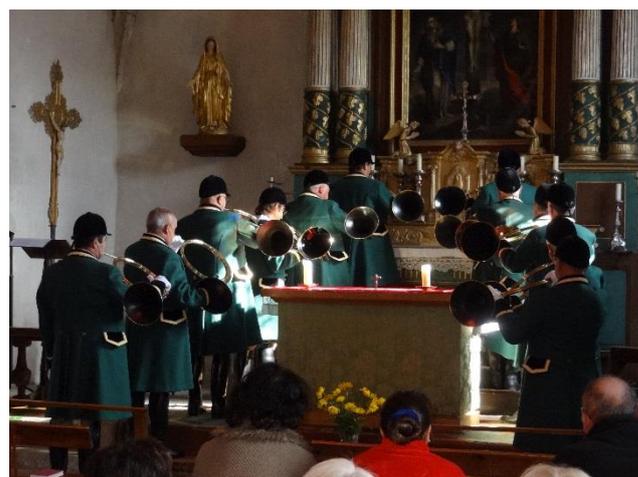


Feu d'artifice fête patronale

Le devis du feu d'artifice de la société Sodip a été accepté pour la fête d'août 2017.



Les réglementations, les directives, les préconisations se multiplient... Il s'agit maintenant de se poser la question : « Va-t-on vers une telle complexité que les fêtes traditionnelles seront vouées à la disparition ? »



Concert offert par les « Trompes de Volvic » à l'église le dimanche 9 octobre 2016.

AIDE SOCIALE

Repas des Aînés

Catherine Pierrot, comme chaque année, s'est chargée de l'organisation du repas de fin d'année.

Pour 2017 le traiteur habituel ne peut pas assurer la prestation. Plusieurs professionnels ont été contactés.



SECTIONS

Les conseillers intéressés aux affaires des sections étant habitants ou ayants droit ont quitté la salle lorsque les dossiers étaient traités. La présidence des séances revenait au 1^{er} adjoint, Claude Tisseur. Les ayants droit se réunissent régulièrement comme auparavant. Ils donnent des avis consultatifs qui sont suivis par le Conseil Municipal dans tous les cas.

Vente sections

Deux ventes de coupes de bois ont eu lieu par l'intermédiaire de l'ONF pour la section de Le Sap et la section de Clersanges-Pissis-Molimard-Le Sap (scieries Philipon et Ampilhac).

Ancien couvent Clersanges

La vente chez le notaire a été signée le 13 octobre. M. Soulier a fait une demande de branchement d'eau potable. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable et a rappelé la procédure qui implique une prise en charge des frais par le demandeur.

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

Rôle d'affouage : deux demandes d'inscription sont rejetées.

Travaux de maintenance : le programme établi par l'ONF est rejeté.

Coupe 2018 : le projet ONF est approuvé.

Section Le Sap

Rôle d'affouage : pas d'ayant droit.

Travaux de maintenance : le programme établi par l'ONF est accepté.

Peuplement forestier

Deux stagiaires du Parc Livradois Forez ont pour mission de parcourir la zone afin de réaliser des relevés forestiers dans la période située entre mai et

août 2017. Ces relevés sont ponctuels et ne laissent aucune trace sur le terrain. Aucun prélèvement n'est réalisé sur les arbres ou sur le sol.

AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

Alain Fouillit et Claude Tisseur font à chaque réunion du Conseil les comptes rendus des travaux et réunions de la Communauté d'Agglomération. Le fonctionnement du bureau et des Conseils Communautaires est détaillé. Toutes décisions sont présentées et commentées.

Ex Communauté de Communes de la Chaise Dieu

Les délégués de la Commune n'ont pas assisté à l'anniversaire de la Communauté pour diverses raisons. Des courriers ont été échangés. Ils ont été lus au Conseil Municipal.

Schéma Départemental Coopération Intercommunale

Les résultats de la consultation des communes ont été présentés puis commentés. Les conditions de majorité prescrites par la loi étant remplies, par arrêté du Préfet, Saint Pal de Senouire a rejoint l'agglomération du Puy en Velay. Le Conseil Municipal rappelle son avis défavorable à cette organisation.

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le projet de Conseil d'Agglomération à 95 conseillers (9 pour 1 abstention)

En ce qui concerne la désignation du conseiller communautaire pour représenter la commune, la question est restée longtemps en suspens car le maire ne souhaitait pas exercer cette fonction. Le 1^{er} adjoint avait adopté la même position. Ce point a été évoqué à plusieurs réunions. Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé pour la désignation des délégués (1 titulaire 1 suppléant) à l'Agglomération du Puy en Velay et a décidé d'attendre les désignations d'office par le Préfet.

La liste des compétences reprises par l'Agglomération est vraiment impressionnante.

Toutes les activités, toutes les fonctions, tous les domaines, tous les services de proximité sont touchés.

Compétence Agglomération PLU

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal a voté contre la planification par l'Agglomération en matière de Plans Locaux d'Urbanisme.

Agglomération

Au cours des réunions du Conseil Municipal, diverses informations sur l'organisation ont été transmises : les conseils communautaires, le bureau, les indemnités, les compétences, les commissions, la taxe

d'enlèvement des ordures ménagères qui remplace la redevance (le délégué communal a voté contre), etc... De très nombreuses réunions sont organisées.

Référent communal

Pour la réglementation forestière sont désignés par le Conseil Municipal :

Référent titulaire : Alain Fouillit, Maire ;

Référents suppléants : Jean-Marc Roux et William Malfant, Conseillers Municipaux.

Commande groupée

La proposition de l'Agglomération de créer une commande groupée pour la vérification de l'air intérieur et de la présence de gaz radon a été acceptée.

Agglomération du Puy en Velay

Sont désignés pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Alain Fouillit et Claude Tisseur.

Plan Climat Air Energie Territoire

Le Conseil Municipal a refusé d'autoriser l'agglomération à consulter en direct Enedis pour les consommations de l'éclairage public qui relève de la compétence de la commune.

Agglomération

Point est fait sur les travaux du bureau et du conseil d'agglomération du Puy en Velay. Ce fonctionnement paraît déroutant pour les petites communes et n'encourage pas à participer.

LES BUDGETS

Budget CCAS

Comme l'année dernière, le Conseil Municipal a refusé la suppression de budget CCAS et le regroupement de la gestion budgétaire et comptable du CCAS dans le Budget principal.

Investissement 2017 exécution avant le vote

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2017 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016.

Comptes Administratifs 2016

À l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune, des biens des Villages, du CCAS, de l'Eau et de l'Assainissement ont été approuvés.

À l'unanimité les Comptes de Gestion du Trésorier Commune, CCAS, Eau, Assainissement, ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

Indemnité nouveau receveur

Le Conseil Municipal (par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention) a donné son accord pour le versement d'une indemnité de conseil au trésorier, M. Caffier, à 100% et pour l'année 2016.

Subvention Fonds 199

Des aides du Département sont réservées aux 199 communes de moins de 1000 habitants de Haute Loire. Quatre projets avaient été mis à l'étude : sécurisation entrée/sortie de parking au bourg, réfection de voirie Montestudier, réfection de voirie Le Chomet et abri pour le matériel communal.

C'est la construction d'un abri pour le matériel communal qui a été retenue pour «Fonds 199 ».

Dotation Equipement Territoires Ruraux DETR

Le projet d'accès au parking du bourg pour assurer la sécurité de l'entrée et de la sortie des véhicules est retenu pour solliciter une aide.

Monsieur le maire a rappelé la vaste opération de démolition de l'immeuble Wester et de l'équipement de l'espace ainsi dégagé : parking, fontaine, espace détente, aménagement touristique des rives de la Senouire.

Comme suite il s'agit d'assurer un accès convenable au parking créé et surtout de garantir la sécurité de l'entrée et la sortie des véhicules vers la Route Départementale RD 22.

A ce stade une nouvelle aide DETR a été sollicitée auprès de la Sous-Préfecture et obtenue.

Budgets 2017

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances et à la présentation des documents budgétaires, ont été approuvés à l'unanimité les Budgets 2017 : Commune, Ccas, Eau, Assainissement.

Taux communaux

Suite aux directives exprimées par l'Agglomération du Puy en Velay et pour donner suite à sa demande ;

Pour respecter le principe de stricte neutralité fiscale pour les contribuables, les communes et la communauté d'agglomération ;

Après présentation des propositions de la Commission Finances et délibération ;

Par 5 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions le Conseil Municipal a fixé pour 2017 les taux communaux d'imposition comme suit :

TH : 9.24% TFB : 9.82% TFNB : 77.04%

Subventions communales

Les diverses aides communales aux différentes associations locales, départementales ou nationales

ont été approuvées avec cette année deux nouvelles aides : Association des Parents et Amis des Ecoles de La Chaise Dieu (1 abstention) et l'Association Française des Sclérosés en Plaques (2 abstentions).

SUBVENTIONS COMMUNALES	
A REPARTIR AVEC DELIB	205.00
AD PEP43	35.00
ADAPEI 43	80.00
ADMR	100.00
APAJH 43	80.00
CHASSE ST PAL	100.00
CHEVEUX D'ARGENT LCD	80.00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100.00
COMBATTANTS ST PAL	100.00
DONNEURS SANG LCD	70.00
ECOLE ELEMENTAIRE LCD	100.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	50.00
PARENTS AMIS ECOLES LCD	100.00
PECHE ECOLE	50.00
PECHE SENOUIRE	120.00
SCLEROSE EN PLAQUES	50.00
VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE	80.00
Total	1 500.00

Comptes Administratifs et Budgets

COMMUNE FONCTIONNEMENT		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	141 488.37	187 916.90
Fournitures non stockables	5 336.78	6 000.00
Combustible	0.00	100.00
Carburant	623.80	1 500.00
Alimentation	100.00	200.00
Fournitures d'entretien	322.45	500.00
Petit équipement	0.00	100.00
Fournitures de voirie	0.00	100.00
Fournitures administratives	603.41	1 000.00
Locations	835.20	1 000.00
Entretien terrains	0.00	1 000.00
Entretien bâtiments	957.74	2 000.00
Entretien voies & réseaux	3 445.78	6 946.90
Travaux Sections	3 169.81	2 600.00
Entretien matériel roulant	4 867.99	3 000.00
Maintenance	1 483.78	2 000.00
Assurances	5 233.32	4 000.00
Divers Services extérieurs	259.00	500.00
Rémunérations diverses	345.41	1 000.00
Publications, fêtes, cérémonies	5 165.71	7 000.00
Mission	40.00	100.00
Frais postaux Télécommunication	2 289.91	3 000.00
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	86.46	100.00
Frais de garderie Sections	0.00	1 000.00
Remboursements de frais écoles	9 255.82	13 000.00

Autres services	0.00	100.00
Impôts TF	3 727.00	4 000.00
Autres impôts	0.00	100.00
Charges générales	48 149.37	62 046.90
Personnel titulaire	13 263.69	13 500.00
Personnel non titulaire	3 942.08	4 500.00
Charges sociales	5 193.83	5 500.00
Autres charges	254.77	300.00
Charges personnel	22 654.37	23 800.00
Indemnités élus	14 319.86	14 500.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraites (Ircantec/patronale)	2 909.45	3 500.00
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	100.00
Aide sociale du Département	0.00	120.00
Service incendie	3 199.59	3 300.00
Organismes regroupement	733.46	850.00
Subventions publiques	20 900.00	26 700.00
Subventions privées	975.00	1 500.00
Charges diverses	0.00	100.00
Gestion courante	43 037.36	50 770.00
Intérêts	3 020.27	3 200.00
Autres Charges financières	0.00	100.00
Charges financières	3 020.27	3 300.00
Immobilisations cédées	1 500.00	
Différence immobilisations	13 500.00	
Charges exceptionnelles	15 000.00	0.00
Prélèvement GIR	9 627.00	11 000.00
Virement section investissement		37 000.00
	CA2016	BP2017
RECETTES	193 386.41	187 916.90
Autres produits Sections	33 847.93	100.00
Concessions cimetière	0.00	350.00
Remboursements divers	0.00	10.00
Services et ventes diverses	33 847.93	460.00
Impôts locaux	42 693.00	44 722.00
Compensations	890.28	800.00
Autres reversements	0.00	10.00
Droits de mutation	7 668.46	5 000.00
Impôts et taxes	51 251.74	50 532.00
DGF forfaitaire	48 073.00	46 739.00
Dotation solidarité rurale	12 989.00	13 764.00
Fonds péréquation	3 442.00	3 098.00
Dotation Elus Locaux	2 895.00	2 962.00
Autres participations	0.00	10.00
Autres organismes dont Elections	411.06	10.00
Allocations compensatrices	7 709.48	4 889.00
Dotations et participations	75 519.54	71 472.00
Revenus des immeubles	13 662.25	13 500.00
Produits divers	4 104.95	2 000.00
Produits cessions immobilières	15 000.00	
Produits de gestion courante	32 767.20	15 500.00
Excédent fonctionnement reporté		49 952.90
	Résultats	
	51 898.04	

COMMUNE INVESTISSEMENT		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	379 933.91	345 856.05
Emprunt	4 801.36	55 000.00
Remboursement Cautions	0.00	10.00
Changement article emprunt 2015	100 000.00	
Emprunts (Capital)	104 801.36	55 010.00
Terrains	0.00	3 500.00
Terrains de voirie	0.00	3 500.00
Cimetière	0.00	1 000.00
Mairie	4 356.84	1 000.00
Salle communale	3 226.68	1 000.00
Bâtiments communaux	5 253.17	7 000.00
Presbytère	0.00	1 000.00
Eglise	1 465.00	1 000.00
Couvent	10 852.24	6 000.00
Abri matériel		22 000.00
Achat bâtiment Wester	1 341.56	20 000.00
Bâtiments publics	26 495.49	60 000.00
Voiries communales	87 057.60	24 756.00
Aménagements Bourg parkings	147 746.69	85 000.00
Total voiries	234 804.29	109 756.00
Autres réseaux	0.00	1 000.00
Matériel de voirie	10 801.00	1 000.00
Matériel informatique	3 031.77	3 000.00
Autres acquisitions	0.00	1 000.00
Acquisitions	13 832.77	6 000.00
Déficit		111 590.05
	CA2016	BP2017
RECETTES	379 179.77	345 856.05
Cautions des locations	50.00	
FCTVA	35 132.00	44 390.00
Affectation du Fonctionnement	110 835.91	111 590.05
Dotations Fonds divers	145 967.91	155 980.05
DETR 2015 rues de Combres	3 686.11	
DETR 2015 rues de Combres	7 389.16	
DETR accès parking bourg		30 000.00
CG2D Vedières	4 905.00	
Fonds 199 Département abri		5 000.00
Chemin Vedières FEDER		42 846.00
DETR immeuble	21 000.00	49 000.00
Com Com immeuble	10 000.00	
Réserve Vigier immeuble		10 000.00
Amende Police immeuble	15 000.00	
Région immeuble		10 000.00
Participation Collat chemin	4 010.19	
Département inform. bibliothèque	377.00	
Subventions	66 367.46	146 846.00
Agence de l'Eau captage	974.40	
Département Aide captage	820.00	6 030.00
Participations		6 030.00
Emprunt travaux	150 000.00	
Emprunts	150 000.00	0.00
plus / moins-value des cessions	13 500.00	

immobilisations cessions terrains	1 500.00	
Virement du fonctionnement		37 000.00
	Résultats	
	-754.14	

AIDE SOCIALE		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	2 773.58	2 923.54
Repas et colis	2 511.58	2 623.54
Cotisations	162.00	200.00
Secours divers	100.00	100.00
RECETTES	1 900.00	2 923.54
Subvention Commune	1 500.00	2 500.00
Dons	400.00	100.00
Excédent		323.54
	Résultats	
	-873.58	

EAU POTABLE FONCTIONNEMENT		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	22 498.08	31 615.25
Fournitures non stockables	274.81	300.00
Autres fournitures	0.00	100.00
Services extérieurs	4 555.58	6 397.91
Analyses Cotisations	4 545.07	5 000.00
Télécommunications	31.40	32.00
Frais bancaires	0.00	10.00
Autres	0.00	10.00
Fonds de péréquation	157.27	160.00
Charges générales	9 564.13	12 009.91
Pertes créances irrécouvrables	788.48	100.00
Intérêts	483.13	1 000.00
ICNE Intérêts Courus Non Échus		368.00
Dépenses amortissement travaux	11 662.34	18 137.34
RECETTES	20 985.36	31 615.25
Vente de l'eau	2 086.23	2 000.00
Location compteurs	4 024.40	4 000.00
Redevance agence	896.09	850.00
Produits des services	7 006.72	6 850.00
Subvention Commune	9 200.00	19 000.00
Autres produits	783.60	780.00
Produits exceptionnels	0.00	0.00
Reprise subventions	3 995.04	3 995.04
Excédent		990.21
	Résultats	
	-1 512.72	

EAU POTABLE INVESTISSEMENT		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	66 095.96	30 637.23
Emprunts	967.43	1 000.00
Acquisition terrains	0.00	10.00
Immobilisations	61 133.49	25 632.19

Reprise subventions 2009	3 995.04	3 995.04
	CA2016	BP2017
RECETTES	11 662.34	30 637.23
Amortissements 2009	11 662.34	6 533.00
Amortissements		11 604.34
Excédent		12 499.89
	Résultats	
	-54 433.62	

ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	6 306.12	13 812.62
Autres fournitures	0.00	10.00
Entretiens	0.00	446.55
Analyses	0.00	10.00
Charges générales	0.00	466.55
Pertes et créances irrécouvrables	804.38	10.00
Charges diverses	0.00	10.00
Intérêts	2 415.67	4 400.00
ICNE Intérêts Courus Non Échus		1 840.00
Dépenses amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement investissement		4 000.00
RECETTES	13 718.91	13 812.62
Redevances Assainissement	1 495.20	1 500.00
Redevance modernisation	117.36	130.00
Subvention Commune	10 200.00	5 200.00
Autres produits	0.00	10.00
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Excédent		5 066.27
	Résultats	
	7 412.79	

ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT		
	CA2016	BP2017
DEPENSES	6 743.49	10 743.49
Emprunt	4 837.14	4 840.00
Travaux Assainissement		339.72
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Déficit		3 657.42
	6 743.49	10 743.49
RECETTE	6 743.49	10 743.49
Affectation	3 657.42	3 657.42
Amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement du fonctionnement		4 000.00
	Résultats	
	0.00	

VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET GALETTES

L'équipe municipale a invité cordialement les habitants de Saint Pal et les amis de la Commune, à partager un moment de convivialité le dimanche 08 janvier 2017.



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Anciens Combattants
Président Jean DELABRE
Association de Pêche de la Haute Senouire
Président Pascal CORNUT
Comité des Fêtes
Président Vivien GIROUX
Association de Chasse
Président Frédéric NOYEL



BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE





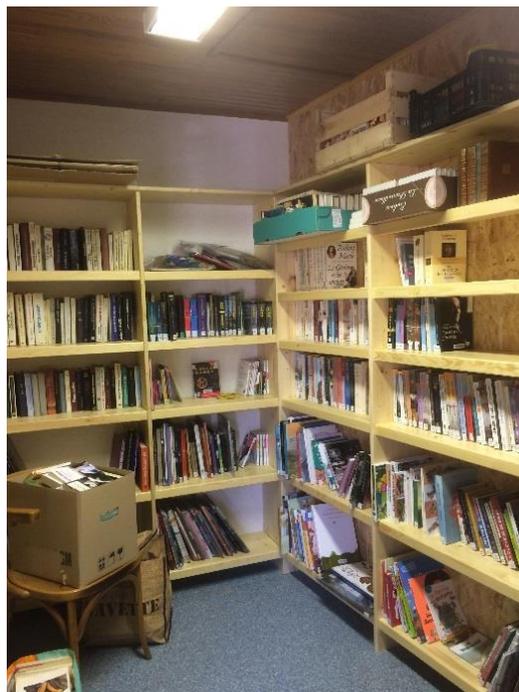
De nombreuses activités tant dans les locaux aménagés spécialement à la Mairie que sur le site spécialisé Altithèque sont à votre disposition. La responsable, Virginie Cerqueira, est la cheville ouvrière de ses animations culturelles. Ainsi, à la mairie de St Pal de Senouire, pour les enfants, le samedi 17 septembre s'est déroulée une projection suivie d'un goûter. Pour les adultes, la projection s'est déroulée le samedi 24 septembre et a été suivie d'une démonstration de la bibliothèque numérique et d'une collation.

Virginie Cerqueira a organisé les nombreuses activités de la bibliothèque communale. Notamment une activité jeux vidéo a été mise en place et est à votre disposition à la bibliothèque municipale.

Contactez Virginie Cerqueira pour plus de renseignements.

Convention

Une convention de partenariat a été signée entre la bibliothèque municipale de St Pal de Senouire et le Relais Petite Enfance de La Chaise Dieu pour la réservation, la fourniture, les conseils de choix, la proposition de titres, l'accueil de groupe.



CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président : Jean DELABRE

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le verre de l'amitié est offert à l'issue des cérémonies au Café de la Senouire.



SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE ST PAL DE SENOUIRE

Président Pascal CORNUT et Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur le Maire, Alain FOUILLIT, et son équipe municipale pour leur implication et leur participation apportées au sein de l'AAPPMA et de l'Ecole de Pêche, afin de développer cette activité.

Le Conseil remercie tout particulièrement les bénévoles qui consacrent leur engagement au sein de l'Association : c'est un don dans la vie associative qu'il convient de valoriser.

Un grand merci également aux commerçants, artisans et entreprises qui permettent l'élaboration du dépliant du Plan d'eau du Breuil à la CHAISE-DIEU. (2000 exemplaires distribués dont 500 au Salon de la Pêche à COURNON D'AUVERGNE).

En 2016, l'Association comptait 255 membres.

Concernant le rapport d'activité du 2ème semestre 2016 et du 1er semestre 2017, nous retiendrons :

- la pêche électrique du 26 Juillet 2016 effectuée par l'ONEMA en aval de St Pal, à l'usine sur 166 mètres : 397 truites, 54 vairons, 22 loches. (Et pourtant, certaines personnes disent qu'il n'y a plus de truites dans la Senouire !!!)
- le 19 Septembre 2016, les travaux de restauration de la digue de l'Etang de Berbezit ont été une réussite totale, tant par sa conception que par sa réalisation. Cet étang nous a délivré ses secrets avec, en outre, la présence d'anodontes (espèce de moules d'un poids allant jusqu'à 500 gr et qui filtrent jusqu'à 20 l d'eau par jour), et de plus en grande quantité.

Enfin, une pêcherie a été réalisée en aval de cet Etang.

- Le 21 Novembre 2016, un comptage de frayères sur la Senouire a été réalisé par les agents de l'ONEMA avec les membres du Bureau.

- Toujours en Novembre 2016, des membres du Conseil d'Administration (Paul BAYLOT et Bernard PEYRACHE) ont participé à la vidange du plan d'eau de la Tour à la CHAISE-DIEU, de façon à aider les agents municipaux.

- le 13, 14 et 15 Janvier 2017, le Président Pascal CORNUT était présent au Salon de la Pêche à CURNON, sur le stand de la Fédération.

- le 18 Février 2017, s'est déroulée l'Assemblée générale de l'AAPPMA à la salle polyvalente de ST PAL

- Le 11 Mars 2017, l'ouverture de la Pêche

- Le 28 Mai 2017, c'est avec plein d'ardeur qu'une quinzaine de membres de la Société de Pêche ont embelli les abords du plan d'eau du Breuil pour la fête de la Pêche.

- La 19ème Fête de la Pêche pour les enfants du 3 Juin 2017 au plan d'eau du Breuil à la CHAISE-DIEU a accueilli 45 enfants et ce malgré une pluie abondante qui n'a pas découragé les apprentis pêcheurs.

A cette occasion, nous remercions la présence des élus de ST PAL DE SENOUIRE et SEMBADEL. (Une mention toute particulière à Alain FOUILLIT, qui depuis son mandat de Maire, a toujours été présent lors de cette manifestation.) La présence d'Elus est une force et une motivation supplémentaire donnée à la vie associative.

Les membres du Bureau félicitent Jean Gilles RIX pour son implication en tant que garde pêche particulier de l'AAPPMA et animateur de l'Ecole de Pêche de ST PAL DE SENOUIRE / ALLEGRE.

Cette Ecole de Pêche est animée tous les 15 jours bénévolement par Jean Gilles RIX et Ronald MAHUT, afin de faire découvrir aux enfants ce loisir qu'est la pêche.



Débroussaillage abords plan d'eau du Breuil



Ouverture 11 mars avec l'école de pêche à St Pal de Senouire



Mise à l'honneur des enfants de l'école de pêche en mairie du Puy en Velay



Installation filets Fête de la Pêche



Fête Pêche 3 Juin 2017



Sortie Ecole de Pêche Salon Pêche à la mouche St Etienne



Restauration digue Berbezit



Restauration digue Berbezit



Photo A.G. 2017



Pêche électrique ONEMA en aval de St Pal à l'usine



Pêche électrique Etang de Berbezit



Sortie Ecole de Pêche Salon Pêche mouche St Etienne



Sortie Ecole de pêche sur la Senouire à St Pal



Vidange Etang Berbezit sauvegarde des anodontes Juin 2017



Une partie du staff Fête de la Pêche 3 Juin 2017

ASSOCIATION DE CHASSE SAINT PAL DE SENOUIRE

Président : Frédéric NOYEL

Bilan de la saison de chasse 2016 / 2017

Les 22 chevreuils attribués du plan de chasse ont été prélevés.

La chasse au sanglier en réciprocité avec les communes de Connangles et Berbezit a permis le prélèvement de 45 sangliers dont 11 sur la commune de St Pal de Senouire.

Cette réciprocité sera renouvelée pour la saison à venir.

On note une légère augmentation du prélèvement par rapport à la saison précédente.

Je tiens encore à remercier les chasseurs et agriculteurs dans leur implication à surveiller les éventuels dégâts causés par les sangliers.

Pour les chasseurs souhaitant faire une demande de carte dite étranger, il est rappelé que celle-ci doit être adressée au président avant le 01 mars.



COMITE DES FÊTES



Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire

Siège social : chez le Président Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)

Le comité des fêtes entame en 2017 sa 10^{ème} année d'existence. Depuis le début, notre seul but est d'animer et de faire connaître notre merveilleuse commune de Saint Pal de Senouire. Toute l'équipe de bénévoles ne compte ni son temps ni son énergie pour vous proposer des manifestations de qualité qui ont commencé à faire la réputation de notre association dans la Communauté de Communes... enfin, l'ancienne communauté de la Chaise Dieu, disparue corps et âme le 1^{er} Janvier de cette année pour être engloutie par l'ogre de la communauté d'agglomération... Mais passons...

10 ans ! Donc cette année, c'est la dixième fête patronale organisée par le comité des fêtes de Saint Pal ! Et oui, le comité a été créé en début d'année 2008, entre autres à l'initiative de son président Vivien Giroux. On va pouvoir fêter les noces d'étain ! Et depuis dix ans, c'est toute une famille qui s'est agrandie avec des jeunes et des moins jeunes, de 7 à 77 ans ! Tous bénévoles et portés de bon service ; et les résultats sont là : en plus de la fête patronale de la Saint Barthélemy, il y a le repas de printemps : la choucroute, et celui d'automne : la truffade, et les trois sont un succès. Jusqu'à 680 repas servis autour de l'alambic et plus de 200 à chaque manifestation.

Au début, la fête patronale renaissait de ses cendres et cherchait son identité... La batteuse est venue, tout comme les tracteurs ou les véhicules anciens et d'autres animations... Et petit à petit elle s'est créée une personnalité autour de l'alambic, notre fête... Aujourd'hui elle s'impose localement avec ses repas originaux, ses bals gratuits comme ses

feux d'artifice (offerts par la municipalité) qui attirent de nombreux participants et spectateurs... Et les enfants ne sont pas oubliés avec le château gonflable, la pêche ou les autos tamponneuses... En outre, cette année, un nouveau site accueille cette manifestation en bordure de Senouire... C'est pas mal pour ses dix ans, non ?

Espérons que l'avenir sera serein pour cette association comme pour la commune car aujourd'hui une certaine politique est menée au niveau national, restreignant toutes les initiatives locales par des mesures de plus en plus coercitives visant, dirait-on, à supprimer toute manifestation ancestrale et ludique au détriment de la tradition. Serons-nous victimes d'un formatage étatique ordonné plus ou moins par une nouvelle pensée puritaine et sécuritaire ? En attendant, profitez de nos manifestations qui se veulent saines, sympathiques, ludiques et destinées au plaisir de nos concitoyens.

Venez donc nombreux, nous vous attendons.....

Fête patronale les 26 et 27 août 2017

Soirée truffade prévue le 28 octobre 2017

Soirée choucroute en mars 2018



Choucroute







Fête patronale 2016



Truffade

INAUGURATION 28 JUILLET 2017

DISCOURS DE M. LE MAIRE

Madame la Sous-Préfète,

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Député, excusé en dernière minute,

Monsieur le Président de la région, excusé en première minute,

Monsieur le Président du Conseil départemental, excusé tout pareil,

Madame la Conseillère Régionale, qui représente ici tous les excusés de la région,

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Puy en Velay,

Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay ou leurs représentants s'ils sont excusés,

Madame la vice-présidente du parc Livradois-Forez

Messieurs les représentants des corps constitués,

Messieurs les chefs d'entreprises ou leurs représentants,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis et concitoyens, vous tous qui nous avez rejoints sur cette esplanade nouvelle...

Entouré des élus de la commune, je suis très heureux de vous accueillir nombreux dans ce bel espace public que nous avons appelé de nos vœux depuis des décennies !...

Toute inauguration oblige à resituer brièvement le déroulement de l'aménagement dans son contexte. Permettez-moi donc de remonter le temps jusqu'en 1953, année où le conseil municipal d'alors donnait l'autorisation d'une construction d'un hôtel de 34 chambres au-dessus d'une auberge existante.

Malheureusement 4 ans plus tard, en 1957, les travaux furent arrêtés faute de moyens financiers des propriétaires. Et depuis cette date, l'immeuble en cours de réalisation resta pendant un demi-siècle... en cours de réalisation !

Et durant plusieurs mandatures municipales, ce bel hommage bétonneux aux trente glorieuses est resté exposé aux yeux admirateurs et ébahis des touristes impressionnés par tant de grandeur !

La discussion était récurrente au sein des conseils municipaux successifs mais les actions difficiles à mener car il s'avérait difficile d'imposer à un propriétaire de démolir les vestiges de l'engouement mégalo de ses ascendants !

Et puis un acquéreur est venu changer la donne en 2007. Il est arrivé de Hollande avec de grands projets..... !

Projets aussitôt oubliés dans les tiroirs de son départ précipité de la région, que dis-je départ, de sa fuite précipitée de la région suite au seul hiver qu'il ait passé ici avec moins 25 degrés sur l'échelle de son ambition !

Et personne ne l'a jamais revu !

C'est à partir de ce moment que j'ai décidé avec les deux conseils municipaux successifs d'entamer une procédure. Je ne vais pas développer ici cette démarche longue et ardue mais je peux toutefois préciser qu'elle a enfin débouché sur des résultats que nous sommes en train d'inaugurer aujourd'hui.

Cette procédure ne fut donc pas de tout repos et si elle a abouti, une partie de ce mérite en revient à Madame la Sous-Préfète qui a, dès son arrivée dans la région, pris fait et cause pour notre démarche. Elle s'est battue à nos côtés avec ferveur pour que nous obtenions gain de cause et ce fut fait avec l'aide juridique de Maître ARSAC, avocat à Clermont-Ferrand. Merci !

Et le projet a enfin pu éclore. Après maintes discussions, avec entre autres l'architecte des bâtiments de France, le premier chapitre, la démolition, a été écrit par la société SDRTP qui a éliminé d'une main de maître cette verrue qui polluait notre village. Vous pourrez admirer cette démolition en visionnant le film dans quelques instants.

Ensuite les travaux de réhabilitation ont débuté et je dois en remercier l'un des acteurs principaux, Philippe MARCON, contremaître chez EUROVIA qui a synchronisé en grande partie les interventions de tous les artisans tout en apportant son esprit d'artiste pour la finalisation esthétique.

Différentes entreprises se sont donc succédées pour obtenir ce résultat final. Je vais les nommer en essayant de ne pas en oublier. Philippe TESTUD en maçonnerie, Jean-Marc CHANDESSE dans le maniement des tractopelles et autres engins, Olivier BAYLOT en électricité, BRUN-REGNIER et Cyril RABASTE en paysagistes, Philippe BEYSSAC en menuiserie, Mickaël GIROUX en plomberie et bien évidemment EUROVIA pour les travaux d'accès et le gros œuvre !

Mais tout cela bien sûr a eu un coût ! Et pas des moindres ! Je vais essayer de ne pas trop parler de chiffres aujourd'hui car les comptes ne sont pas terminés et dès qu'ils le seront, ils pourront être accessibles à qui voudra les connaître. En attendant voici quelques approximations :

Les dépenses

DESCOURS NOTAIRE	
RABASTE PAYSAGE ET FORET	
GEO DIAG GEOMETRE	
BRUN REGNIER CLOTURES	
SDRTP BTP DEMOLITION	
EUROVIA DALA LE PUY TRAVAUX PUBLICS	TOTAL DES DEPENSES HT : 234 133.20
SYNDICAT DES EAUX BRIVADOIS	
GIROUX MICKAEL PLOMBERIE	
ARSAC AVOCAT	
TESTUD MAÇONNERIE	
SARL BAYLOT ELECTRICITE	
NATHALIE CHABRIER SCULPTEUR CERAMISTE	

Sculpture offerte par CASA D'ART 2016

Les aides octroyées

DETR 2016 Sous-Préfecture de la Haute Loire	70 000.00
SUBV EXCEPTIONNELLE Com Communes LCD	10 000.00
AMENDES DE POLICE 2016 Département 43	15 000.00
SUBV EXCEPTIONNELLE Département 43	10 000.00
DETR 2017 Sous-Préfecture de la Haute Loire	24 800.00
REGION Auvergne Rhône Alpes	10 624.00
RESERVE VIGIER Ministère de l'Intérieur	10 000.00
RESERVE CIGIOTTI Ministère de l'Intérieur	10 000.00
TOTAL DES AIDES : 160 424.00	
68.52%	

Ces chiffres ne sont donc pas définitifs mais en revanche, je peux désormais remercier différentes personnes ou institutions qui ont mis la main à la poche ; tout d'abord Madame la sous-préfète qui a suivi les travaux de A à Z et qui nous a obtenu le maximum d'aide avec la DETR. Son aide nous a été d'un grand secours et je pourrais même dire que si elle n'avait pas été là les travaux n'auraient pas en partie été réalisés. Donc mille fois merci Madame la Sous-Préfète de la part du conseil municipal et des habitants de notre commune.

Nous pouvons mettre ici les femmes à l'honneur puisqu'un soutien financier nous a été accordé par la Région suite à l'intervention de notre conseillère Régionale que nous remercions chaleureusement bien évidemment !

Ensuite Monsieur le Sénateur qui nous a donné son assistance par l'intermédiaire de sa réserve parlementaire. Tout comme monsieur le Député qui est absent aujourd'hui car il est à Paris pour défendre justement la continuité de ces aides que certains voudraient voir disparaître. Merci donc à nos élus comme à notre ancien président de notre ancienne communauté d'anciennes communes qui nous avait alloué une somme importante pour ces travaux. Nous avons eu également l'aide dite "des amendes de police" par le département ainsi qu'une subvention exceptionnelle ! C'était bien, c'était chouette.... !

Donc merci et encore merci à toutes ces institutions et à leurs représentants sans qui le budget de la commune aurait été gravement déficitaire. Merci aussi notamment à l'équipe de la Sous-Préfecture et au Secrétaire de Mairie.

Entre temps la politique a changé et il nous a été imposé de rentrer dans la communauté d'agglomération du Puy en Velay. Dont acte ! Par force nous en faisons partie. On nous a fait miroiter plein d'avantages. Alors nous avons demandé une aide, aussi minime soit-elle. Et bien elle nous a été refusée ! Il est vrai que cette nouvelle entité qu'est la communauté d'agglo ne peut prendre en charge une petite commune sans intérêt comme la nôtre. En revanche, 300 000 euros de subvention à un particulier proche du Puy, c'est paraît-il plus rentable ! Enfin,...passons

Revenons à notre esplanade.

Que de chemin parcouru à Saint-Pal de Senouire !

La Place que nous inaugurons ce soir constitue la touche finale des aménagements que notre municipalité, en lien avec les politiques, a donc réalisés depuis novembre 2015, date du premier coup de pelleuse.

Elle illustre merveilleusement notre volonté et notre ambition pour améliorer les conditions de vie des habitants de Saint-Pal de Senouire et des visiteurs comme des nombreux pêcheurs susceptibles de s'attacher à notre commune. Nous avons veillé à l'accessibilité de la place pour les mamans, ou les papas d'ailleurs, avec des poussettes ou simplement pour les personnes à mobilité réduite. A pied, à cheval ou en véhicule à moteur, l'accès est possible à tous ! Un terrain de pétanque a également fait son apparition pour celles et ceux qui sont tourmentés par les boules.

Et pour le décor sur cette esplanade, l'installation d'une fontaine nous est apparue évidente d'attrait. Tant que notre commune détient la compétence de l'eau et de l'assainissement, cela ne devrait pas engendrer de coût exorbitant...on verra par la suite...

En outre, l'association Casa d'Art, pôle de compétences des métiers d'art du plateau de la Chaise-Dieu, nous a offert une œuvre à la liberté de l'artiste. En l'occurrence Nathalie CHABRIER qui a réalisé cette superbe sculpture qui surplombe notre fontaine.

Des tables ont été installées le long de la rivière afin que les personnes désirant pique-niquer tranquillement soient comblées et ravies dans des espaces ombragés et bucoliques...

Mais je ne vais pas vous ennuyer plus longtemps...

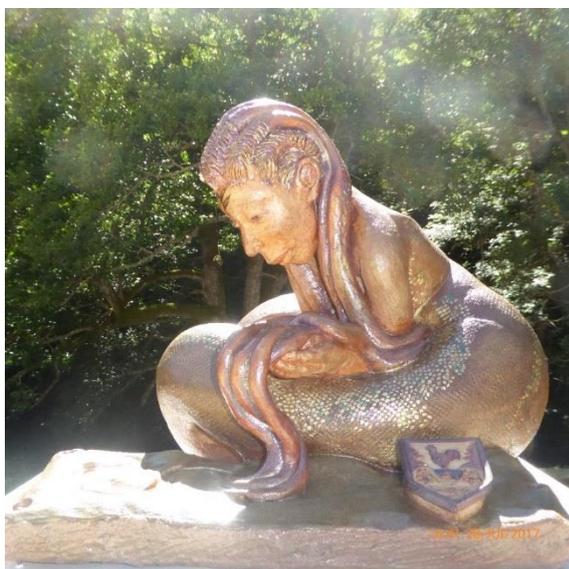
Quoi que...

Vous allez pouvoir regarder le film en cours de réalisation et que je pourrai commenter à la demande...

Et ensuite nous pourrons gambader, sautiller et batifoler dans ce nouveau jardin d'Eden tout en grignotant et en buvant quelques délicieux breuvages que la mairie vous offre sans aucune subvention ! Et encore merci à tous !

















LA SAINT PALINE
Paroles de Mathieu Courtial
Sur la musique de la Valse Brune

Car la St Paline
La fleur de nos collines
Est une femme divine
A qui chacun peut le voir
En leur doux langage
Les beaux gars de nos villages
Lui parle mariage
Quand descend le soir



1

Ce ne sont pas des filles ordinaires
Celles de St Pal et de Montestudier
Celles de Clersanges et de Védières
Les belles de Combres et du Chomet
Et chantons « Vive les St Palins »

2

Pour les voir, allez à Lamothe et montez à Combelles
Allez à Pissis et à Molimard
Ne craignez pas d'effrayer nos gazelles
D'Hierbettes revenez par Juillard
En chantant « Vive les St Palines »

3

Voyez le Sap, la Prade, la Bastide
Visitez Serres, Valiop et la Grange
Passez au Breuil, revenez à St Pal
Buvez un coup à l'hôtel Courtial.
En chantant « Vive les St Palins »

